

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Résolution adoptée le 8 septembre 2016 concernant le potentiel acéricoles dans la région de l'Outaouais

TRGIRTO 201609-3

Compte tenu que le Comité provincial sur l'acériculture s'apprête à répartir de nouveaux quotas entre les régions, en prévision d'être alloués en forêt publique

Compte tenu du fort potentiel que comportent les forêts de la région de l'Outaouais suite à l'évaluation effectuée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en terme de superficies éventuellement disponibles pour le démarrage et pour la consolidation d'érablières.

Il a été résolu à l'unanimité, avec abstention de M. Abigaël Guénette, sur proposition de M. Gérard Desjardins, appuyée de M. François Saumure, de demander au Comité provincial sur l'acériculture de réserver une part importante des nouveaux quotas pour la région de l'Outaouais. Il a également été résolu de demander au gouvernement de mettre en place toutes les conditions nécessaires afin de favoriser l'optimisation des installations acéricoles existantes et futures.

Fait à Campbell's Bay le 8 septembre 2016

Le secrétaire de la TRGIRT Outaouais,

Raymond Barrette, ing.f.
Coordonnateur de la TRGIRTO